

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0  
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, **QUE :**

Lors d'une séance régulière, tenue le 3 août 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon a donné un avis de motion et déposé un projet de règlement portant le numéro **251**, abrogeant le règlement **233** et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus municipaux.

Que le projet de règlement se résume ainsi :

1. La rémunération annuelle **actuelle** des élus se résume ainsi :

a) <b>le maire</b>			
rémunération de	9 680 \$	allocation de dépense de	4 840 \$
b) <b>un conseiller</b>			
rémunération de	3 227 \$	allocation de dépense de	1 613 \$
c)			
c-1) <b>le maire suppléant</b>			
rémunération		allocation de dépense	
additionnelle de	500 \$	additionnelle de	250 \$
c-2) <b>le maire suppléant</b>			
<b>lorsque le maire</b>			
<b>est préfet</b>			
rémunération		allocation de dépense	
additionnelle de	2 600 \$	additionnelle de	1 300 \$

2. La rémunération annuelle **proposée** des élus se résume ainsi :

a) <b>le maire</b>			
rémunération de	10 290 \$	allocation de dépense de	5 145 \$
b) <b>un conseiller</b>			
rémunération de	3 430 \$	allocation de dépense de	1 715 \$

c)				
	<b>c-1) le maire suppléant</b>			
	rémunération		allocation de dépense	
	additionnelle de	2 600 \$	additionnelle de	1 300 \$
	<b>c-2) le conseiller qui</b>			
	<b>siège à la table</b>			
	<b>des maires</b>			
	rémunération		allocation de dépense	
	additionnelle de	1 600 \$	additionnelle de	800 \$

Que, conformément à la Loi, ce projet de règlement sera présenté au conseil, pour approbation, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 2 novembre 2020 à 19h00, au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, sis au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Toutes les personnes intéressées par ce règlement sont invitées à assister à la séance ordinaire de ce conseil, qui sera tenue le 2 novembre 2020 à 19h00, au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, sis au 225 de la rue Saint-Léon.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE  
VINGT-NEUF (29) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

  
**Sylvie Foster**  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière